



INFORMATION SUR LES VISAS ET PROCÉDURE D'ENTRÉE EN POLOGNE POUR L'ASSEMBLÉE DE LA FLM

Veillez consulter les liens pour des instructions complètes:

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA DEMANDE DE VISA (SCHENGEN) D'ENTRÉE EN POLOGNE:

Veillez lire attentivement ce document concernant la demande de visa d'entrée en Pologne: <https://www.schengenvisainfo.com/poland-visa/>

2. QUI A BESOIN D'UN VISA D'ENTRÉE EN POLOGNE POUR L'ASSEMBLÉE DE LA FLM?

- a. Consultez le site web du Ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne <https://www.gov.pl/web/diplomacy/visas> .
- b. Voici une liste des pays pour lesquels un visa est nécessaire pour entrer en Pologne <https://www.schengenvisainfo.com/who-needs-schengen-visa/>

3. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE VISA POLONAIS?

Pour faire une demande de visa pour la Pologne, suivez les étapes suivantes:

- a. Déterminez où vous devez demander un visa pour la Pologne.
- b. Choisissez le bon type de visa polonais selon le but de votre voyage (<https://www.schengenvisainfo.com/schengen-visa-types/#schengen-visa-types-according-to-purpose-of-travel>)
- c. Déterminez où vous devez envoyer votre demande de visa pour la Pologne.
- d. Rassemblez les documents requis et envoyez-les à l'ambassade de Pologne.
- e. Prenez rendez-vous pour le visa. <https://secure.e-konsulat.gov.pl/>
- f. Présentez-vous à l'entretien pour le visa.
- g. Attendez le traitement de votre demande et les résultats finaux.

4. OÙ DEMANDER UN VISA D'ENTRÉE EN POLOGNE?

- a. Les personnes ayant besoin d'un visa pour entrer en Pologne doivent s'adresser à l'ambassade ou au consulat de Pologne dans leur pays de résidence: <https://www.gov.pl/web/diplomacy/polands-missions-abroad>
- b. Certains pays n'ont pas d'ambassade polonaise. Dans ce cas, la demande de visa peut être faite auprès de l'ambassade ou du consulat d'un autre pays de l'espace Schengen auprès duquel la Pologne a externalisé la demande de visa.
- c. Voici une liste des missions de la République de Pologne à l'étranger et des autres services consulaires dans le pays: <https://2023.lwfassembly.org/sites/default/files/resources/>

5. QUAND FAIRE UNE DEMANDE DE VISA D'ENTRÉE EN POLOGNE:

- a. Veuillez à consulter et à lire attentivement la procédure de demande. Prenez le temps de comprendre les instructions relatives à la demande de visa et à la préparation des documents justificatifs nécessaires.
- b. Téléchargez/imprimez et remplissez le formulaire de demande de manière correcte et précise: <https://www.schengenvisainfo.com/download-schengen-visa-application-form/>
- c. Préparez tous les documents requis au format papier: <https://www.schengenvisainfo.com/poland-visa/#what-documents-are-required-for-a-poland-schengen-visa-application>
- d. Envoyez tous les documents à l'ambassade de Pologne dans votre pays de résidence ou à son bureau agréé.
- e. E-Visa: <https://secure.e-konsulat.gov.pl/>

6. EXEMPLES DE DOCUMENTS À PRÉPARER:

Il ne s'agit que d'un exemple de liste de documents à préparer. Il est important de se renseigner directement auprès de l'ambassade de Pologne sur la liste des documents nécessaires pour faire une demande de visa. (<https://www.gov.pl/web/diplomacy/visas>)
La personne qui fait une demande de visa est responsable de l'exhaustivité des documents envoyés.

- a. Document de voyage ou passeport (valable au moins 3 mois après le départ)
- b. Demande de visa remplie et signée
- c. Photo d'identité
- d. Document confirmant l'objet du voyage
- e. Confirmation des moyens de transport, de l'hébergement/hôtel à Cracovie (s'il n'est pas subventionné), de la couverture de l'assurance médicale de voyage.
- f. D'autres documents peuvent être exigés, tels que des justificatifs d'emploi ou d'études.
- g. Paiement du visa (voir ci-dessous l'explication concernant l'exonération des frais de visa)
- h. Les pièces justificatives peuvent varier en fonction du pays où la demande de visa est faite.

7. DOCUMENTS FOURNIS PAR LA FLM:

Les documents suivants seront fournis et envoyés par e-mail au participant ou à la participante. Téléchargez et imprimez les documents et joignez-les à votre demande de visa lorsque vous l'envoyez aux services consulaires polonais:

- a. Lettre d'invitation de la Fédération luthérienne mondiale. La lettre comprendra la confirmation de l'hébergement et la prise en charge complète des repas pendant le séjour en Pologne.

- b. Lettre d'invitation de l'Église hôte: l'Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Pologne
- c. Billet d'avion international aller-retour (si la FLM réserve votre billet).
- d. Certification de l'assurance médicale d'urgence et d'accident pendant la participation à l'Assemblée de la FLM à Cracovie (Pologne)

8. PAIEMENT DES FRAIS DE VISA:

Les frais de visa polonais sont de 80 EUR.

Le gouvernement polonais a renoncé au paiement des frais de visa polonais (Schengen) dans le cadre de la participation à l'Assemblée de la FLM à Cracovie (Pologne), si la demande est faite directement auprès d'une ambassade polonaise.

Veillez noter que les **FRAIS DE VISA ne sont supprimés que si la demande est faite directement auprès d'une ambassade polonaise.**

- Si vous faites votre demande par l'intermédiaire du service consulaire d'un autre pays figurant dans le document, veuillez noter que **vous devez payer les frais de visa à ce service consulaire.**
- Si des frais de traitement ou de transaction sont facturés, il incombe à l'Église membre/au participant ou à la participante qui fait la demande de les payer directement.

9. **IMPORTANT: POUR LES PAYS OÙ IL N'Y A PAS D'AMBASSADE POLONAISE**, les conditions de préparation sont les mêmes, mais l'endroit où vous devez faire votre demande n'est pas nécessairement dans votre pays de résidence. Nous vous enverrons des instructions spécifiques à ce sujet.

INFORMATIONS IMPORTANTES:

- Veillez à remplir le formulaire de demande de visa de manière complète et précise.
- Veillez fournir tous les documents nécessaires à votre demande de visa
- La procédure d'obtention d'un visa prend du temps. Nous encourageons les participants et participantes qui ont besoin d'un visa à en faire la demande le plus tôt possible ou à partir de trois mois avant le départ. L'approbation du visa prend normalement 15 jours.